

**Réunion du conseil municipal du mardi 24 juillet 2012
A 18 heures 30**

Présents : MM. APARIS, COTES, DARBELET, PALISSE, PERRIER, PIRE. MMES GHILARDI, TAVERA

Absent mais représenté : Mme DELFAU procuration à Mr DARBELET. Mr BOYER & Mme LAUGIER procuration à Mr APARIS.

Absents excusés : Mme NUTILE, MM. BARDOC & CLEMENT

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La commission « commerces » se réunira le mardi 31 juillet à 18 heures.

Les commerçants ayant sollicité la mairie pour des demandes précises seront convoqués (la boulangerie & Mr Amat)

Mireille Ghilardi, Mireille Tavera, Raymond Cotès, Gérard Palisse, Ph. Darbelet & Bernard Perrier confirment leur participation, un mail sera envoyé aux conseillers municipaux absents aujourd'hui pour les informer de cette réunion.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé et la séance du conseil Municipal est ouverte.

📁 **Dossier Loi sur l'eau** : Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier loi sur l'eau établi par la société CEREG Ingénierie relatif au Projet Urbain partenarial « Les Arvignans » sur la commune. Il rappelle le déroulement des études, les avis préalables ainsi que le contenu du dossier relatifs à l'aménagement du PUP. Il expose qu'il convient de demander à M. le Préfet de bien vouloir donner autorisation d'aménager ainsi que prévu par les articles L214-1 à L214-11 du Code de l'Environnement et le décret d'application n° 2006-880 du 17 juillet 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le dossier loi sur l'eau du projet, demande à M. le Préfet de bien vouloir donner autorisation, mandate Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autorise à signer tout document relatif à ces démarches.

📁 **Marchés VRD Lotissement Campchestève** : L'appel d'offres a été publié dans Midi Libre du 2 juillet et dans le magazine Gard Eco du 3 juillet. La date limite pour la réception des offres était fixée au 23 juillet avant 12 heures, la commission a ouvert les plis reçus et les offres sont actuellement analysées par le cabinet Balp-Giraud-Piétri. A l'issue de l'analyse des dossiers, la commission se réunira pour attribuer le marché à entreprise la mieux disante

📁 **Virements de crédits** : Le Conseil Municipal approuve les virements de crédits suivants sur le budget 2012 :

Art.	FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses
775	Vente presbytère	340 000,00	
675	Valeur comptable des immobs. cédées		63 000,00
676	Opération d'ordre (virement recette vente presbytère à la section d'inv ^t)		277 000,00
TOTAL		340 000,00	340 000,00
Art.	INVESTISSEMENT	Recettes	Dépenses
21534	Enfouissement réseaux électricité		-44 200,00
204181	Enfouissement réseaux électricité		44 200,00
10221	FCTVA	-90 000,00	
21318	Vente presbytère	63 000,00	
192		277 000,00	
1641	Emprunt	-250 000,00	
TOTAL		0,00	0,00

📁 **Permis Guin** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par ordonnance en date du 16 juillet 2012, le Juge des référés du Tribunal Administratif Nîmes, saisi par le Préfet du Gard, a suspendu le permis de construire obtenu tacitement par Monsieur Bernard Guin pour la rénovation de son moulin.

📁 **Fonds Départemental Equipement : 2012 à 2014** : Le Conseil municipal sollicite une subvention du FDE 2012-2014 pour le financement des travaux de la future mairie.

📁 **Questions diverses** :

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion qu'il a eue avec les responsables du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon qui va lancer une étude technique sur la circulation et le stationnement des véhicules sur l'ensemble des communes du Grand Site du Massif du Gardon.

En septembre les élus seront conviés à la visite de deux villages touristiques de l'Hérault qui ont mis en place des solutions concernant les problèmes de l'afflux de véhicules en saison estivale.

Concernant le problème de la verbalisation aux infractions du Code de la Route par le policier municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas toujours les soutiens nécessaires du conseil municipal ou des proches d'élus lorsque se présente un litige avec un colliassois verbalisé. Il avait donc donné ordre au policier municipal de cesser de verbaliser et d'orienter son action sur la prévention des infractions, dans l'attente de la réunion de la commission chargée de déterminer les zones où la verbalisation serait nécessaire.

Il donne lecture d'une proposition de lettre de mission adressée au policier municipal. Le conseil municipal décide que la verbalisation aux infractions du Code de la Route sera à nouveau mise en place à compter du 26 juillet, sauf place du portail, rue de la brèche (de l'intersection avec la rue des templiers jusqu'à l'intersection avec l'impasse des escareaux), le long du trottoir devant la boulangerie, sauf pour les stationnements sur les passages piétons et devant les portes cochères. Des boules ou des plots seront posés sur le trottoir rue de la brèche pour empêcher le stationnement devant la baie de la maison Anneda.

Monsieur Cotès informe l'assemblée la demande de Monsieur Garcia au chemin de louriol. Avant toute intervention des services techniques, le Conseil Municipal souhaite que des recherches soient faites dans les archives de la commune pour vérifier qu'une cession de terrain a bien été faite lors de la construction de cette maison.

Monsieur Gérard Palisse tient à remercier les employés municipaux qui ont été disponibles pour la fête du village. Les élus soulignent aussi la disponibilité des employés lors des manifestations qui ont eu lieu en juin et juillet (festival du conte en Uzège, concerts ... etc)

La séance est levée à 20 heures 10